

PLAIDOIRIE D'EROL ÖNDEROĞLU
15 avril 2019, 13e chambre de la cour d'assises d'Istanbul

Monsieur le Président, Messieurs les jurés,

Nous avons été arrêtés le 20 juin 2016 dans ce même palais de justice, où nous étions venus de plein gré faire notre déposition. Pour avoir participé à une campagne de solidarité avec le quotidien *Özgür Gündem*, lancée à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse, nous avons été mis en examen pour "propagande d'une organisation terroriste", "apologie d'un crime ou d'un criminel" et "incitation au crime".

Mon incarcération à la prison de Silivri a suscité un mouvement de solidarité national et international. Elle a pris fin au bout de dix jours, lorsque votre tribunal a validé l'acte d'accusation établi en un jour à mon encontre.

Avec Şebnem Korur Fincancı et Ahmet Nesin, nous avons sans doute vécu la détention provisoire la plus courte de ces dernières années. Car aujourd'hui comme par le passé, ce sont plutôt des mois voire des années que de nombreux journalistes, défenseurs des droits humains et intellectuels attendent arbitrairement derrière les barreaux.

[Le recours abusif à la détention provisoire] ne vise qu'à museler les voix dissidentes et à les punir sans base légale. Non seulement cette pratique enfreint les obligations de la Turquie en matière de droit au procès équitable et à la liberté d'expression ; mais elle viole les résolutions des Nations-unies, les recommandations de l'OSCE et les arrêts de la CEDH qui protègent les journalistes et les défenseurs des droits humains.

Monsieur le Président, même si vous nous avez tutoyé lors de la dernière audience, je pense que vous ne nous connaissez pas vraiment, nous, notre travail ou notre engagement au sein de la société civile turque ces 25-30 dernières années.

La même impression se dégage de l'acte d'accusation établi le 27 février par Monsieur le Procureur de la République. Il ne se fonde que sur le titre des articles publiés lorsque nous étions rédacteurs en chef symboliques, alors que nous n'avions aucune prise sur le processus éditorial. Aucune preuve concrète, matérielle, aucune analyse de notre action. Je me sens donc contraint de m'expliquer une fois de plus devant vous.

Qui sommes-nous?

Ceux que vous jugez aujourd'hui ont passé leur vie à défendre les droits humains et les valeurs universelles, malgré tous les risques que cela comportait. Ils se sont opposés à toutes les formes de coup d'Etat. Ils ont soutenu les réformes engagées dans la perspective de l'adhésion à l'Union européenne, convaincus qu'elles contribueraient durablement à la démocratisation de la Turquie.

En ce qui me concerne, je travaille depuis sa fondation avec *Bianet*, un site d'information pionnier sur les droits humains. Si vous y jetez un oeil, vous verrez que j'ai publié plus de 10 000 articles, enquêtes et chroniques en 15 ans, dont 4882 portent mon nom. Vous pourrez constater que la plupart de mes publications portent sur les réformes liées au processus d'adhésion à l'UE, leurs conséquences sur les médias et la liberté d'expression, et les pressions exercées sur les journalistes.

Monsieur le Président, Messieurs les jurés,

Depuis 1996, je suis le représentant en Turquie de Reporters sans frontières (RSF). C'est une ONG internationale, fondée en 1985 et reconnue d'utilité publique. Son siège se trouve à Paris.

Le premier cas sur lequel j'ai mené des recherches, encore jeune reporter, est celui de Metin Göktepe, un journaliste assassiné durant sa garde à vue. Avec RSF, nous avons pris part à un grand mouvement de solidarité qui s'est prolongé pendant quatre ans. Nous avons contribué à révéler au grand jour que Metin Göktepe était mort sous les coups et sous la torture. [Nous avons contribué] à faire juger et condamner ses meurtriers.

Au cours de ces 24 ans, j'ai pu constater que les journalistes pouvaient être tour à tour oppresseurs et opprimés, selon le contexte, leurs opinions politiques ou leur ligne éditoriale. En 1998, j'ai passé une nuit en garde à vue en défendant des collègues. En mai 2002, une action de RSF à Paris, dénonçant l'ingérence illégale des autorités militaires dans les médias, m'a valu une convocation au commissariat d'Istanbul et de nombreuses menaces téléphoniques.

RSF s'est toujours efforcée de rester objective dans son travail de défense de la liberté de la presse. Tout en dénonçant les atteintes en Turquie, l'organisation cherche aussi à informer les collègues turcs sur les problèmes rencontrés à l'étranger. Sur *Bianet* encore, vous trouverez 1491 articles consacrés à RSF, dont je suis le plus souvent l'auteur. Vous y trouverez des références à de nombreux rapports, communiqués et actions de protestation de RSF sur la liberté des médias, le pluralisme ou encore l'éthique journalistique, en Turquie et dans le reste du monde.

C'est avec la même objectivité que je collabore depuis huit ans avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, en tant qu'expert sur la Turquie. J'ai été deux fois membre du Conseil de l'IFEX, un réseau d'organisations de défense de la liberté d'expression du monde entier. Cela m'a permis de lutter contre les atteintes aux médias non seulement en Turquie mais aussi au Moyen-Orient, dans les Balkans, en Asie ou encore en Afrique.

Monsieur le Président, Messieurs les jurés,

Comme je l'ai dit au procureur et au juge d'instruction, je n'avais jamais fait l'objet d'un procès ou d'une enquête jusqu'à présent.

A la lumière de mes 24 années d'engagement dans ce domaine, les raisons de ma participation à la campagne de solidarité avec *Özgür Gündem* sont évidentes. Le communiqué annonçant la campagne et un peu de recherche sur [moi], journaliste menacé de quatorze ans et demi de prison, suffisent à justifier mon action. Je suis attaché au pluralisme et je crois que les médias doivent se fonder sur les faits pour exercer leur droit à l'information du public. J'ai participé à cette campagne de solidarité parce que je crois qu'il ne peut y avoir de société démocratique si les médias ne peuvent s'exprimer à l'abri de la censure et des pressions.

Bien que la répression contre les médias ait changé de visage et se soit assouplie entre 2000 et 2010, elle n'a jamais disparu. Nous n'avons cessé de voir des journalistes arrêtés ou menacés de prison sous la pression des autorités politiques.

Monsieur le Président, Messieurs les jurés,

Depuis 24 ans, mon travail consiste à soutenir mes collègues, quelles que soient leurs opinions politiques ou celles de leurs employeurs, dès lors qu'ils sont inquiétés en tant que journalistes. Avec le temps, certains sont devenus des amis, d'autres le sont restés, et il y en

a que je n'ai jamais voulu rencontrer. Mais je suis toujours resté derrière eux quand il s'agissait de défendre leurs droits.

Concernant ce dont on m'accuse :

Je suis tenu responsable des articles intitulés "Akar'a JÖH isyanı", "Nisebin'de Jöh-Pöh Çatlağı Büyüyor" et "Tank, Top, Obüs Şirnex'ten Geçemiyor", parus dans le quotidien *Özgür Gündem* le 18 mai 2016.

Le jour [où j'ai assumé la fonction symbolique de rédacteur en chef], j'ai assisté à la réunion de rédaction, où chacun annonçait ce sur quoi il avait l'intention de travailler, et j'ai quitté les bureaux après avoir rédigé mon éditorial de solidarité intitulé "Nous luttons pour la liberté de la presse". Personne ne m'a posé de questions sur ce texte au bureau du procureur, et il n'est pas mis en cause dans le procès qui m'amène devant vous.

Ce dont je suis accusé aujourd'hui, c'est de "propagande d'une organisation terroriste", "d'apologie du crime" et "d'incitation au crime". Je rejette en bloc ces accusations.

Je ne peux accepter ces accusations que Monsieur le Procureur de la République n'a justifié que par des titres d'articles, à l'audience comme dans l'acte d'accusation daté du 21 juin 2016.

Ce n'est pas possible. Car, comme je l'ai expliqué au début de ma défense, ce serait contraire aux principes journalistiques que j'ai défendus tout au long de ma carrière. Car je n'ai jamais écrit que sur les droits des journalistes, l'éthique professionnelle, la liberté de la presse et le pluralisme.

Ce n'est pas possible. Car pour me tenir responsable des articles intitulés "Akar'a JÖH isyanı", "Nisebin'de Jöh-Pöh Çatlağı Büyüyor" et "Tank, Top, Obüs Şirnex'ten Geçemiyor", il faudrait pouvoir établir un lien de causalité entre eux et moi, tenant compte de mon intention et de ma volonté. Or, la cour a rejeté notre requête visant à définir nos responsabilités au regard de la loi sur la presse, sans parler d'établir si nous étions "enclins à la propagande [terroriste]", "friands de l'apologie du crime" ou de "l'incitation au crime".

Nos chers avocats ont légitimement fait valoir que, d'après la loi sur la presse, le rôle de "rédacteur en chef d'un jour" ne saurait conférer les responsabilités normales d'un directeur de publication. Mais la cour a rejeté à deux reprises nos requêtes sur ce point.

A mon humble avis, même dans les situations claires et nettes du point de vue de la loi sur la presse, et surtout si l'on observe le droit moderne, il faut prendre en compte la personnalité et les dispositions du prévenu pour garantir un procès équitable. Il faut pouvoir examiner son rapport avec les faits incriminés, en tenant compte de son intention et de sa volonté.

- Qui sommes-nous ?
- Quelle est le sens de notre campagne de solidarité, lancée avec un message clair le 3 mai 2016, à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse ?
- Notre arrestation était-elle équitable ?
- Notre procès, qui dure maintenant depuis onze audiences, est-il conforme aux engagements internationaux de la Turquie envers les journalistes et les défenseurs des droits humains ?

A aucun moment ces questions n'ont été évoquées. Force est de constater que rien n'a changé dans notre dossier depuis le début de l'enquête. Cela fait donc deux ans et demi que nous sommes en procès sur le fondement d'un acte d'accusation bouclé précipitamment en un jour.

Encore une précision...

Je dois clarifier un point particulier que le procureur Eşref Durmuş m'attribue dans son acte d'accusation en date du 21 juin 2016, une citation qu'il considère comme "directement liée aux accusations".

Il est écrit dans l'acte d'accusation : "Interrogé au sujet des articles sur l'insurrection armée et les attaques contre les forces de sécurité de la République de Turquie, articles qui font l'apologie de ces actions et incitent à la violence, [Erol Önderoğlu] déclare qu'il en avait connaissance, qu'il ne voit pas de problème dans leur contenu, que la Turquie a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour des enquêtes sur des articles similaires..."

Bien que j'aie effectivement indiqué que la CEDH avait condamné plusieurs fois la Turquie dans le passé pour ce genre de poursuites, je l'ai fait à titre complémentaire, pour tenir compte des précédents. Mais suivant sa propre interprétation, le procureur Durmuş a tout fait pour donner l'impression que je défendais le contenu de ces articles, quand bien même je n'avais pris aucune part au processus éditorial. Je n'ai découvert les trois articles incriminés que lorsqu'ils ont été publiés. Tout comme le procureur, je les ai lus après leur publication.

Monsieur le Président, Messieurs les jurés,

Pour moi, ce procès relève d'une tentative d'intimidation des journalistes et de leurs défenseurs en Turquie. Pour quiconque aspire à la démocratie, c'est un lourd fardeau que d'être jugé pour ses activités professionnelles et une action de solidarité. Ce qui nous inquiète, ce ne sont pas ces accusations suspendues au-dessus de nos têtes comme une épée de Damoclès : ce qui nous inquiète, c'est le sort de toute la société face à l'érosion du sens de la justice qui nous maintient tous ensemble.

Nous voyons les universitaires livrés à la vindicte populaire par le pouvoir, les journalistes et leurs défenseurs crouler sous les poursuites pénales, tandis que des chefs mafieux bénéficient d'une "liberté d'expression illimitée" pour appeler aux armes et menacer de meurtre les défenseurs des droits humains.

Ce n'est pas un hasard si les relations entre la Turquie et l'Union européenne, ainsi que les autres sociétés développées, traversent une période orageuse du fait de différends sur l'indépendance de la justice, la liberté d'expression et le droit à un procès équitable. Il suffit de se pencher sur le cas de tous ceux qui ont été emprisonnés sans acte d'accusation, sans même savoir de quoi ils étaient accusés. Ces gens n'ont rien à faire en prison.

Monsieur le Président, Messieurs les jurés,

En près de trois ans de procédure, je crois qu'aucune preuve n'a été établie à l'appui des trois accusations portées contre moi. Je demande mon acquittement et le droit de poursuivre mes activités journalistiques.

Pour finir, je tiens à remercier tous les dirigeants qui défendent les droits légitimes des journalistes par les canaux diplomatiques et politiques comme sur les réseaux sociaux ; les ONG locales, nationales et internationales qui ont soutenu notre lutte ; les défenseurs des droits humains qui se sont mobilisés derrière nous depuis le début du procès ; nos collègues

journalistes et nos avocats, qui restent à nos côtés à chaque audience ; et tous ceux qui croient en nous.

Respectueusement,

Erol ÖNDEROĞLU